



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rochelle, le 11 DEC. 2023

Le préfet de la Charente-Maritime

à

destinataire in fine

Objet : Compte rendu de la Commission spécialisée Éolien en mer du Conseil maritime de façade du 04 octobre 2023

(Préfecture de la Charente-Maritime en présentiel et en visioconférence)

M. Brice BLONDEL (Préfet de la Charente-Maritime et Président de la Commission spécialisée Éolien en mer du Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique) remercie les participants en présentiel et en visioconférence et décline l'ordre du jour de la réunion.

Il porte un intérêt particulier à cette commission en raison de la contribution de la Charente-Maritime à la transition énergétique de la France. Il s'agit d'un enjeu de développement important pour le territoire, notamment au niveau portuaire, puisque ce chantier énergétique va apporter pour les 10 à 30 prochaines années des leviers économiques mais aussi des défis en termes de logistique, de formation, de logement, d'emploi, de respect de l'environnement ainsi que de conciliation des usages en mer et à terre (en raison des raccordements). Cela pose enfin des questions sur la manière dont le public participera au débat public. Conscient du travail déjà engagé et à venir, les futurs échanges répondront aux questionnements et inquiétudes liés à la conciliation des usages en mer et au respect des milieux marins.

Il remercie M. Francis BEAUCIRE et Mme Julie DUMONT de la commission nationale de débat public (CNDP) de leur présence en tant que garants de la concertation post débat public du projet au large de l'île d'Oléron (projet AO7) et pour le débat public à venir portant sur la mise à jour du document stratégique de façade qui intègre un volet « éolien en mer » et leur cède la parole.

Mme Julie DUMONT (CNDP) indique que le débat public sur l'AO7 prend maintenant la forme d'une concertation « post débat », qui va croiser et compléter le futur débat public sur la mise à jour du document stratégique de façade qui se déroulera à l'échelle nationale. Des sujets sont en

effet communs. Elle indique que M. Francis Beaucire va travailler sur la partie nationale et que son équipe s'occupera de la façade Sud-Atlantique au sein de la commission particulière de débat public (CPDP). Les modalités d'organisation des débats ont été présentées par la CNDP le 3 octobre à un certain nombre d'acteurs. Il est prévu une écoute la plus large possible de tous les publics, la particularité étant qu'on ne traite plus d'un projet en particulier mais d'une politique publique, ce qui est une difficulté et un défi supplémentaire pour mobiliser. Pour ce faire, elle indique qu'il y aura des modalités communes aux 4 façades qui permettront de sillonner l'ensemble de la façade Sud-Atlantique, avec des tables rondes, des croisières pédagogiques et des projections avec débats. La CPDP sur la façade Sud-Atlantique sera composée de six personnes pour piloter le débat, le concevoir, ainsi que relire le document du maître d'ouvrage (DMO) et préparer les documents supports. Après la phase de préparation, il s'agira de se mettre en ordre de marche pour aller à la rencontre de tous les acteurs.

M. Brice BLONDEL (Préfet de la Charente-Maritime) informe que la deuxième partie de la réunion sera dédiée à la planification maritime et que cela sera l'occasion d'échanger avec les garants sur le débat public. Il propose à la DREAL NA de présenter le projet AO7.

Point 1 – Présentation de l'actualité de la concertation générale post débat public et des études techniques du projet

Présentation du diaporama n°1

- M. Jacques REGAD (Directeur adjoint de la DREAL NA) et M. Pierre-Emmanuel VOS (Chef du projet Eolien en Mer à la DREAL NA)
- Mme Stella MARMIN (SETEC)
- Mme Aurore GILLMANN (RTE)

Temps d'échanges

M. Brice BLONDEL (Préfet de la Charente-Maritime) remercie les intervenants pour la qualité de leurs présentations et demande s'il y a des questions.

Mme Marie-Dominique MONBRUN (FNE Nouvelle-Aquitaine) s'adresse aux représentants de SETEC concernant les points suivants :

- Point 1: Les périmètres des études des parcs correspondent-ils à l'emprise exacte de la 1^{re} tranche d'1 gigawatt (parc 1) ou englobent-ils également celui de l'extension de 2 gigawatts (parc 2) ?

- Point 2 : Les protocoles d'études d'impacts sur les poissons ont-ils été réalisés de jour ou de nuit ?

- Point 3 : Toutes les remarques du Conseil scientifique Eolien en mer ont-elles été prises en compte dans le programme de travail ?

M. Philippe BORNENS (SETEC) répond :

- sur le point 1 : L'état initial porte sur l'ensemble de la zone du parc 1 et de la zone du parc 2 ainsi que sur le pourtour de ces zones. Ce choix a été fait afin de pouvoir valoriser l'état initial en état de référence des études d'impact, .

selon la temporalité du dépôt des études d'impact du futur lauréat,

Il peut cependant y avoir un traitement différent pour la zone d'Oléron 1 car on pourra sûrement valoriser l'état initial en état de référence, ce qui ne sera pas le cas pour Oléron 2. Pour cette zone, le choix a été fait de se focaliser uniquement sur l'état initial.

- sur le point 2 : les études sur le compartiment « Poissons, mollusques et crustacés » impliquent un travail en collaboration avec les pêcheurs en prenant en compte les métiers pratiqués et les méthodes de pêche mises en œuvre le jour comme la nuit ponctuellement. C'est inscrit dans le cahier des charges.

- sur le point 3 : les remarques du conseil scientifique ont été prises en compte. Par exemple, pour les chiroptères, il est préconisé de faire des écoutes en altitude puisqu'il est plus intéressant de savoir ce qui se passe au niveau des rotors des éoliennes qu'au niveau du ras de l'eau. Ceci se fait en relation avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de l'État qui comprend l'IFREMER, pour pouvoir valider ces protocoles.

M. Johnny WAHL (CRPMEM NA) indique que ce qui se passe au sein du Parc Éolien de la baie de Saint-Brieuc ne rassure pas les pêcheurs.

Le diaporama qui vient d'être projeté fait apparaître un fileyeur qui pêche au milieu des futures éoliennes. Or, il y a beaucoup de ligneurs qui pêchent actuellement au large du futur parc. Il souhaite soulever deux points :

- Point 1: Les dauphins qui occupent la zone toute l'année vont être fortement impactés par la pollution sonore émise par les forages pour l'implantation des éoliennes qui peut atteindre jusqu'à 200 décibels. Quelles sont les dispositions qui ont été prises pour diminuer cet impact ?

- Point 2 : Dans le cadre de l'AO7, l'étude sur les poissons ne se limite qu'aux espèces commerciales. Or, les pêcheurs souhaitent que cette étude porte plus généralement sur le bon état écologique de la chaîne trophique afin anticiper les éventuels problèmes.

M. Philippe BORNENS (SETEC) répond que l'étude porte sur certaines espèces commerciales en raison de certains enjeux. Cette étude est complétée par d'autres sources d'informations, comme l'installation d'une chaussette non sélective au bout du chalut, pour collecter d'autres types d'espèces et avoir un inventaire plus détaillé. D'autres actions concernent les parties rocheuses ou les parties meubles. On s'intéresse aussi aux compartiments pélagiques comme on va de plus en plus loin en mer, on se retrouve avec une colonne d'eau de plus en plus importante et la partie pélagique devient importante. A l'instar du protocole PEGASE, on adapte actuellement un **protocole Pélagique** à la zone en utilisant un éco-sondeur permettant de qualifier des bancs de poissons dans la colonne d'eau. L'analyse du compartiment « Poissons, mollusques et crustacés » comprend les protocoles mis en place avec les pêcheurs mais aussi d'autres protocoles (Pélagique, Ichtyoplancton, etc..).

M. Dominique CHEVILLON (LPO) comprend que les études prennent en compte les espèces benthiques (ce qui est posé sur le sol), le phytoplancton, le zooplancton et les espèces commerciales. Cependant, il existe des espèces pélagiques peu pêchées et sans quotas, comme les anchois qui sont extrêmement nourricières dans la chaîne trophique et qu'il faudrait prendre en compte aussi dans les études.

M. Cédric MARTEAU (LPO) a deux regrets sur les protocoles et une question :

- Concernant les protocoles :

- Tout d'abord, il regrette l'absence de validation par une instance nationale. Le comité national de protection de la nature (CNPV), qui est placé auprès du ministre, et dont il est fait référence aurait pu émettre un avis sur ces protocoles (sur la temporalité, la saisonnalité, etc..).

- Ensuite, même si le comité régional des pêches a été consulté, il aurait fallu consulter aussi la société civile comme les associations, telles que la FNE et la LPO qui sont missionnées par l'État au niveau communautaire pour faire des rapportages au titre de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitat.

- Sa question porte également sur l'état d'avancement de l'étude MIGRATLANE sur laquelle l'État a investi plus de 10 millions d'euros.

M. Jacques REGAD (DREAL NA) répond sur les protocoles que le CNPN n'est pas spécialisé sur le domaine marin. Le conseil scientifique « éolien en mer » de la façade Sud-Atlantique, qui est présidé par Mme Françoise GAILL (qui est aussi Présidente de l'observatoire national sur l'éolien) est composé de scientifiques référents dans le domaine marin. Dans cette instance est concentrée toute l'expertise possible, et tous les différents compartiments écologiques à considérer y sont représentés. Le conseil scientifique, a été consulté et a rendu un avis sur chacun des protocoles. Toutes les garanties ont été prises pour que la meilleure expertise scientifique soit mobilisée autour de ces protocoles, dans le respect de ce qui avait été indiqué dans le débat public sur l'AO7.

M. Cédric MARTEAU (LPO) demande si cet avis sera publié.

M. Jacques REGAD (DREAL NA) répond que les comptes-rendus du Conseil Scientifique, qui en assure le secrétariat, sont mis à disposition du public.

M. Pierre-Emmanuel VOS (DREAL NA) explique qu'une réunion nationale organisée par l'observatoire de l'éolien en mer s'est tenue le 02 octobre dernier par visioconférence. Elle concernait l'évolution du programme MIGRATLANE sur l'acquisition de données sur les oiseaux migrateurs et les chiroptères sur l'arc Atlantique Nord-Est. Au cours de cette réunion, qui a regroupé plus de 200 personnes, il a été présenté l'ensemble des études attendues et leurs publications. Cette réunion est biannuelle.

Mme Julie Bertrand (parc naturel marin Estuaire de la Gironde – mer des pertuis) souligne l'importance de l'information relative au renforcement du réseau électrique en mer, dans le cadre du débat public à venir sur l'aspect planification et révision des DSF.

Elle interroge le maître d'ouvrage et SETEC au sujet des habitats particuliers. Ce projet se situe en aire marine protégée (P NM et zone Natura 2000). Le PNM possède un plan de gestion depuis 2018, ce qui a permis de hiérarchiser les enjeux écologiques et d'identifier le niveau de responsabilité locale (écosystème, habitat et espèces). Ces enjeux écologiques font-ils l'objet de vigilances particulières et sont-ils pris en compte dans l'état initial ? Il y a des habitats particuliers mais ce ne sont pas les seuls à représenter des enjeux de préservation forts et majeurs.

M. Philippe BORNENS (SETEC) répond que c'est bien sur l'ensemble des habitats que porte l'état initial.

Mme Marie-Dominique MONBRUN (FNE NA) demande si les résultats seront portés régulièrement à connaissance du conseil scientifique éolien en mer et du public sans attendre la fin des périodes d'études afin que les associations puissent vérifier ces points de vigilance.

M. Jacques REGAD (DREAL NA) répond que tous les groupes de travail seront réunis dans la mesure du possible d'ici la fin de l'année pour étudier les états initiaux de l'environnement, toutes études confondues.

M. Brice BLONDEL (Préfet de la Charente-Maritime) précise qu'une séance plénière se tiendra dans la mesure du possible d'ici la fin de l'année pour présenter l'aire d'étude en lien avec le raccordement et que la concertation dite « Fontaine » fournira un cadre pour aborder ces sujets. Il propose de passer au point « planification maritime » présenté par la DIRM SA.

Point 2 – Planification maritime Débat-public

M. Jean-Philippe QUITOT (DIRM SA) informe que la prochaine présentation a pour but de présenter la manière dont la DIRM SA va travailler pour la révision du DSF dans les prochains mois et d'indiquer quelles vont être les politiques sectorielles de l'énergie au sein de ce document.

Présentation du diaporama n°2

- Mme Gwénaëlle BLANCHER (Chargée de mission - Planification maritime DIRM SA)
- M. Jacques REGAD (DREAL NA)

Temps d'échanges

M. Philippe MORANDEAU (CRC 17) indique être gêné que l'on demande à une personne habitant la Meuse ou la Moselle si l'installation d'éoliennes en mer le dérange. Sans vouloir retirer la parole aux personnes résidant loin des côtes, il se demande si cela ne fait pas partie d'une volonté d'orientation biaisée du débat.

Mme Julie DUMONT (CNDP) répond que les personnes habitant par exemple, la Meuse pourront s'exprimer en ligne. Par contre, les réunions publiques, les rencontres et les circuits de la mer, qui ont été prévus aujourd'hui par la CNDP ne se tiendront que sur le littoral. La rencontre la plus loin dans les terres sera à Angoulême en raison du festival de la BD. La cible reste bien les habitants et les usagers du littoral.

M. Brice BLONDEL (Préfet de la Charente-Maritime) demande s'il sera possible de distinguer les contributions en fonction des endroits d'où elles émaneront ?

Mme Julie DUMONT (CNDP) répond qu'il y a une traçabilité avec différents modules qui varient selon les modalités de participation et les données disponibles. Compte tenu du règlement général sur la protection des données, plus il y aura des données, plus cela va restreindre le champ de leurs utilisations. Lors de son bilan, la CNDP s'attachera à analyser la qualité des

arguments avancés et non leur nature. Les habitants les plus proches sont évidemment les plus concernés car il s'agit de « la mer en débat ».

M. Philippe MORANDEAU (CRC 17) note que le sujet de la conchyliculture n'est pas abordé dans le diaporama alors que cette activité pèse un poids économique de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Des études montrent que 1 € injecté en fond public produit 2,13 euros en conchyliculture. Notre société de consommation et de loisirs a tendance à oublier les activités professionnelles telles que la pêche et la conchyliculture. Il y a beaucoup de fonds publics dans le tourisme littoral alors que les enjeux du futur sont l'énergie et la nourriture. Tout ceci nécessite une réflexion globale sur les besoins prioritaires. Il est surpris que cette présentation occulte les aspects économiques généraux au-delà des questions « éolien ».

M. Jean-Philippe QUITOT (DIRM SA) explique que le focus « éolien » qui est abordé aujourd'hui s'explique par la tenue ce jour de la **Commission « éolien en mer »**. Il y a beaucoup d'autres enjeux, dont le sujet qui vient d'être évoqué, qui sont liés au débat public à venir. Le diaporama regroupe un maximum d'informations dans un minimum de temps. Il s'agit d'un support de communication pour rappeler la chronologie, la méthode et les objectifs. Il existera dans le DMO un document de synthèse de 40 pages contenant les grands enjeux ainsi que des fiches thématiques portant sur les enjeux de manière spécifique (pêche, conchyliculture, etc.). Il rappelle que dans les quatre priorités données par le gouvernement, le secteur primaire en fait partie avec l'énergie, les ports et la protection des milieux marins.

M. Johnny WAHL (CRPMEM NA) souhaite aborder trois points :

- Point 1 : Il demande quelle énergie a comblé l'absence de production d'électricité du parc éolien de Saint-Nazaire cet été pendant au moins un mois ? Il est indiqué à la fin de la présentation que la France est très en retard par rapport à ces voisins européens. Il se demande « très en retard » par rapport à qui quand on sait que l'Allemagne produit au moins 7 fois plus de CO2 que la France ? Par ailleurs, on sait aussi que l'énergie qui comblera l'absence de production d'électricité due à l'intermittence des éoliennes viendra de centrales à gaz.
- Point 2 : Concernant le Débat Public qui va se dérouler sur la façade Sud-Atlantique, il faudrait qu'il prenne en compte des enjeux très précis comme ceux du PNM des Pertuis Charentais ou celui du PNM du Bassin d'Arcachon au sein desquels la faune et la flore ne sont pas les mêmes, ce qui va enlever de la pertinence et de la précision au débat.
- Point 3 : Il rappelle que le CRPMEM NA a indiqué aux instances concernées que la fiche annexe du DMO relative aux enjeux de la pêche professionnelle est une catastrophe.

Mme Julie DUMONT (CNDP) répond sur le point 2 que la CPDP travaille sur un linéaire côtier et que, sur la façade Sud-Atlantique, tous les enjeux ne vont pas être traités partout de la même façon.

Il y aura une approche thématique sur les enjeux spécifiques à chaque territoire avec les circuits de la mer (La Rochelle, Arcachon, Bayonne, etc...). Les approches seront diversifiées afin d'avoir une vision d'ensemble des enjeux des territoires.

M. Philippe MICHEAU (Comité Départemental 17) indique que la volonté de l'État d'élaborer un plan pour pérenniser l'activité de la pêche professionnelle, en y intégrant l'installation de 3 à 6 parcs éoliens sur un horizon de 10 ans, lui semble énorme. Il prend l'exemple de l'AO7 au sein duquel son organisation est obligée de se démener afin que leurs contradictions soient écoutées

et prises en compte. Il va falloir que le gouvernement montre plus d'attention car si trop d'enjeux passent devant ceux des pêcheurs, ce sera la fin de leur activité.

Il faut savoir que la pêche professionnelle est la seule activité productrice de protéines sans utilisation d'eau douce, ce qui est aussi un enjeu pour les 30 ans à venir. Ceci est à garder en tête et à ne pas minimiser.

M. Brice BLONDEL (Préfet de la Charente-Maritime) répond que la présence aujourd'hui de son organisation traduit bien la prise en compte par l'État de la somme de ces contraintes dans le débat public.

M. Dominique CHEVILLON (NE 17) trouve la présentation de la DREAL sur la politique de production d'électricité très intéressante. Cependant, la DREAL ayant aussi en charge la politique de protection de la biodiversité (Natura 2000, PNM), il aurait été souhaitable d'avoir aussi une présentation sur les moyens permettant de renforcer la protection de la biodiversité .

M. Brice BLONDEL (Préfet de la Charente-Maritime) répond que parmi les 4 axes prioritaires figure un enjeu de renforcement des AMP. Dans la démarche qui est exposée, il s'agit bien d'une superposition de contraintes dont les AMP font partie.

M. Jacques REGAD (DREAL NA) explique que la DREAL a en charge la mise en place de politiques publiques qui peuvent sembler contradictoires mais qui sont nécessaires au développement durable (Énergie, Biodiversité, Eau, Transports) impliquant des choix stratégiques et des conciliations d'enjeux.

Sur le renforcement de la biodiversité, il y a un objectif de renforcement de zones de protection (le réseau Natura 2000 est actuellement en gestion décentralisée via le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine) et un objectif de développement des Aires Protégées sur le territoire national de 30 % (dont 10 % de Protection Forte).

M. Dominique CHEVILLON (LPO) pense qu'il y a des enjeux environnementaux, concernant notamment les espèces, qui ne sont pas que franco-français, et c'est pour cette raison que l'Europe a décidé de mettre en place des zones de protection naturelles. Les hébergements d'oiseaux sur les zones Natura 2000 du territoire français sont vides une bonne partie de l'année, ce qui participe au renouvellement de la population du nord de l'Europe pour certaines familles. La procédure ERC oblige les acteurs qui vont s'installer dans ces zones Natura 2000 à prouver la compatibilité de leurs activités, sinon elles s'exposent à des recours de la part d'organismes européens de défense de l'environnement. Il faudra donc être vigilants lors des débats à laisser la parole aux échanges non franco-français sur certains enjeux.

M. Brice BLONDEL (Préfet de la Charente-Maritime) répond que cette problématique sera abordée au cours du Débat Public.

M. Jean PROU (Conseil Départemental 17) remercie pour la clarté de la présentation et explique avoir compris qu'un Débat Public doit s'appuyer sur un DMO, qui lui-même explicite un DSF, qui lui-même possède un volet stratégique, et qui lui-même contient une situation de l'existant. Il demande quel est le sens de la validation du DMO par la CNDP ?

Mme Julie DUMONT (CNDP) répond que le DMO est rédigé par le Maître d'Ouvrage.

L'État et RTE sont, avec leurs partenaires, en train de rédiger le dossier qui est transmis au fur et à mesure à la CNDP pour relecture et avis sur la complétude et la clarté du document. La CNDP ne remet pas en cause le propos du document socle mais elle s'assure que l'ensemble des informations connues à ce jour y sont bien présentes, lisibles et compréhensibles.

Ce document, qui émane de l'État, a une forme bien particulière. Une commission spéciale sera mise en place pour faire la validation du DMO mais cela n'interdit pas à la CNDP d'utiliser d'autres documents. La CNDP va aussi produire ses propres supports documentaires qui seront des traductions plus pédagogiques pour certaines ou plus spécifiques pour d'autres, afin d'éclairer au maximum le citoyen et apporter un maximum d'éléments, avec des infographistes.

M. Claude MULCEY (FNPP) pose trois questions :

- Point 1 : Est-ce que le tracé ZPF des PNM inclus le banc d'Arguin ?

- Point 2 : On parle de doubler la puissance jusqu'à 7 GW sur la façade Sud-Atlantique. Comment peut-on faire un débat public en n'ayant pas une connaissance préalable des projets d'agrandissement des zones potentielles ?

- Point 3 : Est-ce que le Compte-Rendu du Conseil Scientifique sera bien diffusé ?

M. Jacques REGAD (DREAL NA) répond :

- Sur le point 2 relative aux zones propices à l'éolien en mer, il ne s'agit pas de présenter aujourd'hui ces zones potentielles car ceci sera l'objet du DMO qui est en cours de finition.

Au cours du débat public, les secteurs sur lesquels l'éolien peut être développé seront proposés au regard de paramètres techniques propres à l'éolien maritime (flottants ou posés) et aussi vis-à-vis des autres enjeux sur la façade (défense, activités, environnement, etc...). Tous ces éléments seront constitutifs du débat public.

- Sur le point 3 : Tous les comptes rendus du conseil scientifique seront rendus publics.

Mme Sophie HUBERSON (Nature Env. 17) regrette qu'aucune carte présentant les zones de biodiversité n'aient été présentées.

La présentation qui vient d'être faite par la DREAL porte sur deux sujets :

- les limites aux contraintes techniques pour le développement de l'éolien off-shore au large d'Oléron.

- la préservation de la biodiversité et des ZPF notamment sur la réserve de la Baie d'Yves, sans mentionner le couloir de migration continentale et ni évoquer le souhait de création d'une nouvelle réserve naturelle nationale sur la baie de Bonne-Ance en pays Royannais.

Or, l'activité touristique est la 1ère activité économique du département de la Charente-Maritime. Certains territoires, comme l'agglomération Royan Atlantique, souhaitent se tourner vers un tourisme respectueux de la biodiversité. Il ne faudrait pas que l'éolien off-shore condamne cette volonté de valorisation et de préservation de la biodiversité exceptionnelle de notre territoire.

M. Brice BLONDEL (Préfet de la Charente-Maritime) indique que cette présentation n'est pas exhaustive de toutes les données qui devraient y figurer. S'il n'y a pas eu de cartographies de zones protégées au titre de Natura 2000 ou d'autres réserves, il n'y a pas eu non plus de cartes de zones d'essais de tirs de la défense.

M. Jacques REGAD (DREAL NA) répond que le projet de réserve naturelle sur la Baie de Bonne Ance fait partie de leurs axes de travail avec un COPIL qui s'est réuni plusieurs fois. La prochaine

réunion se tiendra en novembre sur la pré-étude de cet espace protégé. L'objectif n'est pas de présenter maintenant des cartes précises.

M. Jean-Philippe QUITOT (DIRM SA) précise que toutes les données qui seront mises à l'entrée du Débat Public seront les plus objectives possibles pour que tous le monde puisse se les approprier et qu'on puisse les croiser. Il n'y aura pas au départ de positions pré-établies par l'État qui seront à accepter ou à refuser. Après la période du débat viendra la consultation des instances réglementaires et du public. La fin de la rédaction du DSF qui est prévue pour début 2025, nous laisse plus d'un an pour aborder ces politiques publiques.

Mme Faustine MASSON (CRPMEM NA) demande s'il y aura une priorisation dans la consultation des acteurs des territoires selon leurs potentiels techniques éoliens dans le débat public ?

Mme Julie DUMONT (CNDP) répond que l'élaboration du circuit de la mer n'est pas liée aux potentiels techniques « éolien » car la CNDP n'a pas accès à ces données. Les étapes sont définies pour rencontrer un maximum de personnes (Pays basque, Bassin d'Arcachon, estuaire, le bassin rochelais, etc...). Les débats mobiles sont faits avec du matériel très pédagogiques pour aborder les sujets avec tous les publics dans les espaces commerciaux. De jeunes étudiants viendront faire de la sensibilisation dans les universités. La CNDP est à la disposition des élus qui le souhaite pour venir animer et proposer des débats, donner des outils pour faire des débats auto-portés avec des publics propres (matières et élaboration des comptes rendus).

M. Cédric MARTEAU (LPO) souhaite évoquer deux points :

- Point 1 : Il se félicite de cet exercice de planification car plus on arrivera à se projeter, plus les enjeux liés au changement climatique seront anticipés. La condition pour que cela fonctionne est de ne pas perdre la régionalisation, avec des zooms sur les impacts locaux et, d'utiliser des moyens d'évaluation des impacts cumulés de l'ensemble des travaux projetés à l'échelle de la façade.

Ceci est une révolution car on ne sait actuellement pas le faire, notamment concernant la route de migration des oiseaux. A l'échelle communautaire, on ne connaît pas les parcours précis des mammifères marins ou des oiseaux.

La méthode française ERC n'a jamais été appliquée pour calculer les impacts cumulés en mer. Les méthodes de compensation sont connues à terre (planter des arbres, restaurer les marais, jouer sur le linéaire, etc..) mais, pour l'instant, inconnues en mer. Ceci est un très bel exercice innovant surtout que le DSF intègre, parallèlement la planification, le Bon État Écologique. Cependant, si on ne décale pas les temporalités pour arriver à mettre en place ces nouveaux mécanismes, cela risque d'être un échec.

- Point 2 : Il indique que la mer n'est pas un espace de non-droit car il y a beaucoup de politiques publiques qui s'exercent (Zone de défense, Stratégie de protection des AMP qui a 40 ans d'existence, etc...). Si on fait table rase des AMP, on ira à l'échec. Concernant la projection sur l'éolien en mer, la LPO a fait faire des modélisations via des bureaux d'études qui indiquent qu'il faudrait un quart de la ZEE pour installer et développer le projet éolien en mer, ce qui permettrait de s'affranchir des zones AMP dont N2000 et des zones défense.

En l'absence d'autres questions, M. Brice BLONDEL (Préfet de la Charente-Maritime) remercie les participants pour la qualité de leurs interventions et clot la réunion en indiquant les prochaines échéances à venir :

- la prochaine Commission Permanente se tiendra le 11 octobre après-midi au siège de la DIRM SA ;
- une réunion plénière des Groupes de Travail de la Commission Spécialisée Éolien en Mer se tiendra en mars 2024 pour la validation des états initiaux.

Brice BLONDEL

Préfet de la Charente-maritime

Président de la Commission spécialisée Éolien en mer
du Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique



Pièces jointes :

- Liste de présence
- Diaporamas n°1 et n°2 présentés en séance.